



Euler Hermes France

Garanties environnementales

Sécurisez vos installations
ICPE avec Euler Hermes

Indispensable à l'exploitation de vos installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la caution environnementale d'Euler Hermes répond parfaitement aux obligations légales exigées par les préfetures.

L'obligation de constitution de garantie financière concerne :

- les carrières
- les installations classées « Seveso »
- les sites de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
- toutes autres installations susceptibles de porter atteinte à l'environnement (pollution des sols ou des eaux)

Une obligation légale

En application du Code de l'environnement (article R516-1), ces garanties financières émises au bénéfice des autorités administratives sont destinées à assurer :

- le maintien en sécurité des sites
- les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution
- la remise en état des sites après exploitation

Euler Hermes, votre garant pour le développement serein de votre activité

En parfaite conformité avec la réglementation, Euler Hermes vous fournit la garantie environnementale nécessaire à l'exploitation de vos sites.

Nous étudions avec vous la solution la plus adaptée à vos besoins pour vous offrir une caution sur mesure.

▶ Que couvre la caution Euler Hermes ?

La garantie financière couvre les dépenses liées, selon les cas, à la surveillance de vos sites, aux interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution et à la remise en état de vos installations après cessation de l'activité.

La garantie ne couvre pas les indemnités dues par l'exploitant aux tiers qui pourraient subir un préjudice par fait de pollution ou d'accident causé par l'installation au titre de la responsabilité environnementale.

▶ Quels sont les secteurs concernés ?

La caution porte sur les secteurs de l'agriculture, agro-alimentaire, bois, papier, chimie, énergie, pétrole/gaz, sidérurgie, textiles, etc.

▶ Des montants et durées de garantie attractifs

Euler Hermes vous propose des montants de garantie élevés et vous accompagne sur des durées pouvant aller jusqu'à 5 ans. Euler Hermes garantit ainsi la continuité de votre exploitation.

Euler Hermes vous fait bénéficier du meilleur service

La caution Euler Hermes constitue une véritable alternative à la caution bancaire :

- les garanties émises ne consomment pas les lignes de crédit obtenues auprès de votre banque. Vous conservez votre capacité d'emprunt bancaire.
- elles permettent à votre exploitation de dégager des liquidités supplémentaires pour financer le développement de son activité. Vous diversifiez vos sources de financement.

Vous rassurez vos partenaires sur votre capacité à respecter vos engagements.

► Une équipe de spécialistes dédiée

Euler Hermes vous offre un service rapide et personnalisé :

- Expertise d'un équipe spécialiste du secteur de l'environnement
- Grande réactivité dans la délivrance de l'acte de garantie financière
- Capacité d'émission en direct dans tous pays de l'UE et à l'international
- Capacité d'émission sur des maturités jusqu'à 5 ans
- Reporting des encours sur demande

► Le leader européen de l'assurance caution

Doté d'un excellent rating par Standard & Poor's, Euler Hermes constitue un gage de sérieux auprès de vos bénéficiaires :

- Expertise du n°1 mondial de l'assurance-crédit
- Un actionariat fort Allianz
- Une présence à l'international avec 30 bureaux Caution



Vous souhaitez obtenir davantage
d'informations ?

NOS ÉQUIPES SONT À VOTRE ÉCOUTE

au **01 84 11 49 44**

ou par e-mail :
ehfrancecaution@eulerhermes.com